

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 35 (1897)
Heft: 15

Artikel: Mahomet et le Coran. - l'Eglise grecque
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-196188>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER
PALUD, 24, LAUSANNE
Montreux, Genève, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,
St-Imier, Delémont, Biel, Berne, Zurich, St-Gall,
Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements :
BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE
SUISSE : Un an, fr. 4,50 ; six mois, fr. 2,50.
ETRANGER : Un an, fr. 7,20.
Les abonnements datent des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES
Canton : 15 cent. — Suisse : 20 cent.
Etranger : 25 cent. — Réclames : 50 cent.
la ligne ou son espace.
Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Mahomet et le Coran. — L'Eglise grecque.

A l'occasion des événements de Crète, qui attirent aujourd'hui l'attention générale, plusieurs abonnés nous ont manifesté le désir de lire dans le *Conteur* quelques détails sur la religion musulmane et son prophète, ainsi que sur l'Eglise grecque. C'est donc pour répondre à ce désir que nous publions ce qui suit :

MAHOMET, fondateur de la religion musulmane, est né à la Mecque, en 570. Il mourut en 632. Il avait dix mois lorsqu'il perdit son père Abdallah, le plus beau des Arabes, et six ans lorsque mourut sa mère Amina. Il eut pour tuteur son grand-père, Abdel-Mottaleb. Il fut d'abord conducteur de chameaux. Un de ses oncles, qui s'occupait de commerce, conduisit Mahomet en Syrie, dès 583. Celui-ci y connut un moine nestorien, nommé Bahira, qui l'initia à la connaissance de l'Ancien-Testament.

La réputation d'intelligence et de probité, ainsi que les avantages personnels de Mahomet, lui acquirent, à 25 ans, la confiance d'une riche veuve qu'il épousa. Il en eut trois fils et quatre filles, qui moururent en bas âge.

Ce fut à l'âge de 41 ans que Mahomet conçut le projet de réunir en un seul culte les diverses religions qui divisaient alors l'Arabie, le sabbatisme, le judaïsme et l'idolâtrie. Il se déclara l'envoyé de Dieu ; sa femme crut la première à sa mission prophétique ; le jeune Ali, son cousin, y crut ensuite, et, après lui, Zayd, son fils adoptif.

La prédication de l'islamisme fut secrète pendant trois ans. Le nombre des initiés croissant, le mystère fut dévoilé. On porta plainte contre Mahomet, qui persévéra dans sa conduite et fut défendu par sa famille.

Les nouveaux prosélytes furent persécutés. La Mecque se divisa en deux camps, les idolâtres et les Musulmans. Plusieurs de ces derniers s'envièrent en Abyssinie, en 615. Une ambassade fut envoyée au Négyus d'Abyssinie, qui était chrétien, pour réclamer les réfugiés ; le roi refusa, et, suivant les auteurs arabes, il aurait adopté en secret leur religion.

Le khalife Omar, ennemi acharné de Mahomet, se convertit à l'islamisme.

Mahomet acquit des partisans parmi les Arabes de Yathreb, dont plusieurs tribus embrassèrent la nouvelle religion.

La position de Mahomet et celle des Musulmans devenant, à la Mecque, de plus en plus périlleuse, il ordonna à ses disciples de fuir à Yathreb, où il alla les rejoindre, le 16 juillet 622. Yathreb s'appela dès lors *Medinet-al-nabi*, c'est-à-dire cité du prophète, d'où *Médine*.

Peu après, Mahomet prit les armes contre les Koréïschites, principale tribu arabe de la Mecque, et les battit. — Mahomet fit d'autres expéditions heureuses contre diverses tribus, et soumit les Juifs de Khaïbar. Fier de l'accroissement de sa puissance, il ne craignit pas d'essayer ses forces contre les Grecs, mais il fut battu. Une trêve signée avec les Koréïschites lui permit de conduire ses disciples au pèlerinage de la Mecque. Enfin il s'empara de cette

ville en 630 et détruisit les idoles de la Kaaba. Dans la dixième année de l'hégire, il avait complété la soumission des tribus de l'Yémen et du Nedjed. Toute l'Arabie était soumise au prophète et lui avait envoyé, en 631, des ambassades solennelles lorsqu'il mourut.

Le CORAN est le livre sacré des Musulmans. Il fut composé par Mahomet, qui l'avait reçu, disait-il, de la bouche de l'ange Gabriel. Les Musulmans l'appellent le livre de Dieu, le livre précieux, la parole sacrée, le code suprême, descendu du ciel et qui sert à distinguer le bien et le mal.

Le Coran, code religieux, moral, civil, criminel, politique et militaire, est pour les Musulmans la source de toute loi et de toute science. Ses dogmes fondamentaux sont la croyance à l'unité de Dieu, qui n'a ni fils, ni compagnon ; la croyance en ses anges, en ses livres, en ses prophètes, au dernier jour du jugement et à la prédestination divine pour le bien, comme pour le mal.

Le culte extérieur comprend d'abord cette profession de foi : « Il n'y a d'autre Dieu que Dieu et Mahomet est son prophète ; » puis la prière, cinq fois répétée en vingt-quatre heures, l'aumône comme obligation divine, le jeûne pendant la lune de Ramadan (carême des musulmans), et enfin le pèlerinage obligatoire une fois dans sa vie.

Les infidèles sont voués aux tourments de l'enfer.

Le Coran proscrit l'usure, le jeu, le luxe et l'usage du vin. Il maintient l'esclavage, proclame l'infériorité de la femme, mais ordonne de la bien traiter, consacre la polygamie et admet la répudiation ou le divorce. Les plus importantes et les plus minutieuses prescriptions du Coran sont empruntées à la loi de Moïse. La morale est empruntée à l'Évangile.

Les *Ulémas* sont les docteurs de la religion et de la loi et rendent la justice. Très puissants, ils forment un contre-poids à l'autorité absolue du sultan.

L'Eglise grecque ou d'Orient est une église chrétienne, qui s'est séparée de l'église catholique sur certains points de dogme et de discipline. Elle n'admet pas que le Saint-Esprit procède du Fils. Elle administre la communion sous les deux espèces. Elle donne le baptême par l'immersion entière du corps. Elle accorde l'ordination sacerdotale aux clercs mariés, célèbre l'office en langue grecque slavonne, exclut des églises les statues ou figures en relief et la musique instrumentale, repousse l'autorité du pape.

Ceschisme commencé au IX^e siècle, par Photius, fut consommé dans le XI^e siècle par Cerulalius, patriarche de Constantinople.

L'Eglise orientale, répandue dans la Grèce, la Serbie, la Roumanie, le Montenegro, l'empire ottoman et la Russie, se donne le titre d'orthodoxe. Les Russes ont rejeté de bonne heure l'autorité du patriarche de Constantinople. Dès 1588, ils eurent à Moscou un patriarche national. Ce chef supérieur fut supprimé en

1703 par Pierre-le-Grand, depuis lequel les tzars sont chefs de l'Eglise russe ; mais la direction effective appartient au saint-synode.

En Grèce, l'Eglise a pour chef le métropolitain d'Athènes, président à vie du saint-synode. En Roumanie, le métropolitain de Bucarest ; en Serbie, celui de Belgrade.

Histoire des saltimbanques.

(Leur origine.)

Nous trouvons dans la *Comète*, journal officiel des saltimbanques, quelques détails curieux sur les origines de ce genre d'industrie :

On appelait au moyen-âge « peuple ambulant » des gens que l'on peut considérer comme les ancêtres des saltimbanques, quoique ce « peuple ambulant » ait été composé d'éléments qui ne feraient guère honneur à quelques-uns des industriels d'aujourd'hui.

A peu d'exception près, ces nomades se recrutaient parmi des valets d'armes blessés aux croisades ou dans les guerres que se faisaient les chevaliers. Ces malheureux installaient leur famille dans une petite charrette surmontée d'une toile ; on y attelait un ancien cheval de bataille devenu invalide, et l'équipage se mettait à parcourir le pays, sans que ses propriétaires s'inquiétaient le moins du monde d'où viendrait le pain du lendemain.

Devant les auberges, on s'arrêtait ; le « noble courrier » était mis à l'écurie, et toute la famille se mettait à manger et boire, sachant bien que l'argent ne manquerait pas pour payer.

En effet, la nouvelle de l'arrivée de l'ancien soldat se répandait rapidement dans la localité, et tous s'accourraient pour l'entendre parler de la Terre-Sainte, des aventures qu'il y avait eues, des dangers auxquels il avait échappé, et des sauvages Sarrasins. Tout en l'écoutant, les auditeurs vidaient silencieusement leurs énormes brocs de vin.

Ses récits finis, l'ancien soldat renversait son casque sur la table, prêt à recevoir les pièces de cuivre ou d'argent qui ne tardaient pas à y tomber. L'hôte et le valet d'armes souriaient d'aise ; ils avaient fait tous deux une bonne affaire.

Ce fut là la première période des industriels nomades. Nous arrivons à la seconde.

Au commencement du XIV^e siècle, les descendants des valets d'armes paraissent dans un tout autre jour.

On les rencontre dans les kermesses, fêtes champêtres, tirs d'oiseaux et tournois des chevaliers, comme ventiloques, acrobates, comme médecins et enchanteurs, pour chasser les démons des hommes et du bétail, comme vendeurs de teinture d'or (qui, mélangée à des métaux grossiers, fondus, donnait l'or pur), et d'élixir de vie (pour vivre éternellement), ainsi que de baguettes magiques (pour découvrir les trésors cachés). Ils étaient accompagnés de donzelles et d'une foule de gens sans aveu.

C'était une société des plus dégradées au point de vue moral ; bourgeois et paysans ne les voyaient pas arriver de bon œil, mais les regardaient partir avec d'autant plus de satisfaction. On les mettait au même rang que le bûcheron, c'est-à-dire qu'ils étaient hors la société.

Cependant, la noblesse et la chevalerie les voyaient de bon œil ; on avait besoin de gens de cette sorte dans les bacchanales qui terminaient les fêtes des grands seigneurs de ce temps-là.

Mais, comme il est facile de le prévoir, les saltimbanques de cette seconde période terminèrent presque tous leur vie dans les prisons des villes ou dans les oubliettes des seigneurs (auxquels ils servaient